

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE LIGUE DE VOILE NOUVELLE - AQUITAINE Commission Régionale d'Arbitrage

AVIS DE COURSE

Régate de Ligue n°3 <CNCG> <5A> <25/05/2024> La Couarde sur mer (Nord ile de Ré)

La mention [NP] dans une règle signifie qu'une planche ne peut pas réclamer (No Protest) contre une autre planche pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

1	REGLES
	L'épreuve est régie par
1.1	- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe B
1.2	- les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones
	[en Annexe Prescriptions].
1.3	- les règlements fédéraux
1.4	- tout autre document applicable
1.4	- тоит аите посителт аррисаые
2	INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)
2.1	Les IC seront disponibles après 12h le 25/05/2025 au bureau du
2.2	Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
2.3	Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante Blog CNCG et
2.0	facebook CNCG
3	COMMUNICATION
3.2	[DP] [NP] Pendant qu'elle est en course, sauf en cas d'urgence, une planche ne doit ni

émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour toutes les planches.

ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION
Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de

tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

L'épreuve est ouverte à toutes les planches de la ou des classes *Bic techno* 293 / *Techno+/Wind Froil/planche « D2 »* [

Documents exigibles à l'inscription :

a. Pour chaque concurrent <u>majeur</u> en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou

4.1

4.2

4.2.1

• la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de

l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- **4.2.2** Pour la planche,
 - l'autorisation de port de publicité si nécessaire.
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 4.3 Les planches admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à CNCG route du Goisil 17 670 La Couarde sur mer jusqu'au 20/05/2024
- **4.4** Les planches peuvent s'inscrire en ligne sur NON.
- 4.5 Pour être considérée comme inscrite à l'épreuve, une planche doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : Sur place
- 5 DROITS A PAYER
- **5.1** Les droits sont les suivants :

Toutes Classes

Sont inclus la compétition, le gouter, les coupes et les lots.

- PUBLICITE
- **6.1** [DP] [NP] Les planches [peuvent être tenus] d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.
- 8 PROGRAMME
- **8.1** Confirmation d'inscription :

Date	De	À
25/05/2024	13h	15h

8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve : Jour et date le 25/05/2024 de 13h à 16h8.3 Jours de course :

Date	<classe></classe>	
25/05/2024	Toutes classes	

8.4 Nombre de courses :

8.5

8.6

Classe	Nombre	Courses par jour	Maximum par jour
D2	8	8	8
D1	7	7	7

L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 16h25

Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 20h

CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 9.1 [DP] Les planches doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de le 25/05/2024 à 15h
- **9.2** Les planches peuvent être contrôlées à tout moment.
- 9.3 L'équipement suivant [peut être] [sera] contrôlé ou mesuré : Gilet de sauvetage pour tous et casque + combi jambes longues en plus pour les foils.
- 9.5 [DP] Matériels de sécurité :
- **9.5.1** Pour les planches autres que Wind foils, les équipements suivants sont obligatoires à tout moment sur l'eau :

- Les combinaisons isothermiques dans une eau à 18° ou moins
- Le gilet d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins 100 NW / plus de 30 kg 50 NW) conforme à la division 240

9.5.2 Pour les Wind foils, les équipements suivants sont obligatoires à tout moment en course :

- Les combinaisons isothermiques jambes longues, d'une épaisseur mini de 2 mm
- Le port du casque conforme EN 1385
- Le gilet de protection et d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins 100 NW / plus de 30 kg 50 NW) conforme à la division 240, ou une veste de protection conforme à la division 240.

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

La RCV B4.50.1(a) s'applique.

Les vêtements et l'équipement d'un concurrent ne doivent pas peser plus de 10 kilogrammes, comme autorisé par la RCV 50.1(a) et (b).

11 LIEU

- 11.1 L'Annexe à l'AC fournit le plan du lieu de l'épreuve. Voir les IC.
- 11.2 L'Annexe à l'AC indique l'emplacement des zones de course. Voir les IC.

12 LES PARCOURS

Voir les IC.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Application de la RCV B4.44.1. (Pénalité 360°) Le système de pénalité sera défini dans les IC.

14 CLASSEMENT

14.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

18 PROTECTION DES DONNÉES

Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

Utilisation des données personnelles des participants: En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

9 ETABLISSEMENT DES RISOUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre de la planche, la mauvaise navigation d'autres planches, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

18.1

18.2

19

20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : Les premiers de chaque catégorie d'âge filles et garçons.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter < description>. Insérer les coordonnées nécessaires.

